

SÉANCE ORDINAIRE

22 MARS 2016

Deux cent dixième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 22^e jour de mars 2016 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Mesdames et messieurs les commissaires parents : Olivier Demers-Payette, Pierre Hamelin, Josée Hébert et Anne-Marie Noël.

Autres présences : Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camaraine, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 16.03.22
001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 06.2 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des jeunes – dépôt pour consultation (documents séance tenante SREJTS 16.03.22-06.2 et 06.2a).
- 07.1 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des adultes – dépôt pour consultation (documents séance tenante SREAFP 16.03.22-07.1 et 07.1a).
- 07.2 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle – dépôt pour consultation (documents séance tenante SREAFP 16.03.22-07.2 et 07.2a).
- 07.3 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle (TELECOM) – dépôt pour consultation (documents séance tenante SREAFP 16.03.22-07.3 et 07.3a).

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance.
- 02. Adoption de l'ordre du jour.
- 03. Capsule pédagogique.
- 04. Période de questions du public.

- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2016 (document SG 16.03.22-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
 - 05.2.1 De monsieur Patrick Dubois, président du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières : Résolution 38 2015/16 - Demande d'appui au système d'éducation public québécois;
 - 05.2.2 De l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec : résolution – Prise de position sur le projet de loi 86;
 - 05.2.3 De Me Isabelle François, directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire : Résolution 2016-02-040 – Appui au système d'éducation public québécois;
 - 05.2.4 De madame Brigitte Vachon, directrice générale de la Municipalité d'Ange-Gardien : Résolution 02-027-16 – Appui au système d'éducation public québécois;
 - 05.2.5 De madame Lise Bigonnesse, greffière adjointe de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Résolution 2016-02-0055 - Appui au système d'éducation public québécois;
 - 05.2.6 De madame Pierrette Gendron, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir : Résolution 16-02-038 - Appui au système d'éducation public québécois;
 - 05.2.7 De madame Pierrette Gendron, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir : Résolution 16-02-051 – Demande à la Commission scolaire des Hautes-Rivières concernant le déplacement de certains arrêts d'autobus sur le chemin du Vide;
 - 05.2.8 De madame Marie-Élaine Laperrière, secrétaire générale de la Commission scolaire des Samares : Projet de résolution – Opposition du conseil des commissaires concernant le modèle proposé par la Fédération des commissions scolaires du Québec pour le projet de loi 86;
 - 05.2.9 De madame Marie-Hélène Tremblay, attachée politique de monsieur Alexandre Cloutier, député du Lac-Saint-Jean et porte-parole du Parti Québécois en matière d'éducation : accusé réception de la résolution HR 16.02.16-007 concernant la décision prise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à la mesure transitoire du programme *L'école 2.0 : la classe branchée* pour l'année scolaire 2016-2017;
 - 05.2.10 De monsieur Olivier Hébert, directeur de cabinet adjoint du président du Conseil du trésor : accusé réception de la résolution HR 16.02.16-007 concernant la décision prise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à la mesure transitoire du programme *L'école 2.0 : la classe branchée* pour l'année scolaire 2016-2017;
 - 05.2.11 De monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon : accusé réception de la résolution HR 16.02.16-007 concernant la décision prise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à la mesure transitoire du programme *L'école 2.0 : la classe branchée* pour l'année scolaire 2016-2017.
- 05.3 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.4 Engagement à la direction adjointe du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire (document séance tenante: DG 16.03.22-05.4).
- 05.5 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2016-2019, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement pour l'année scolaire 2016-2017 – adoption (documents SG 16.03.22-05.5, 05.5a, 05.5b et 05.5c).
- 05.6 Octroi de contrat – Plan directeur des technologies de l'information (document DG 16.03.22-05.6).
- 06.1 Politique d'admission et d'inscription des élèves 2017-2018 – dépôt pour consultation (documents SREJTS 16.03.22-06.1 et 06.1a).
- 06.2 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des jeunes – dépôt pour consultation (documents séance tenante SREJTS 16.03.22-06.2 et 06.2a).
- 07.1 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des adultes – dépôt pour consultation (documents séance tenante SREAFP 16.03.22-07.1 et 07.1a).
- 07.2 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle – dépôt pour consultation (documents séance tenante SREAFP 16.03.22-07.2 et 07.2a).
- 07.3 Calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle (TELECOM) – dépôt pour consultation (documents séance tenante SREAFP 16.03.22-07.3 et 07.3a).

- 08.1 Adhésion au regroupement d'achats GRICS pour licences Microsoft (document TI 16.03.22-08.1).
- 09.1 Engagements (document RH 16.03.22-09.1).
- 09.2 Calendrier des jours chômés et payés pour l'année 2016-2017 (document RH 16.03.22-09.2).
- 09.3 Période de fermeture des établissements pour la période des vacances annuelles (document RH 16.03.22-09.3).
- 11.1 Adjudication de contrats
 - 11.1.1 Remplacement de robinets motorisés, de volets et l'installation de variateur de fréquence - Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 16.03.22-11.1.1).
 - 11.1.2 Réfection de la maçonnerie, phase 2 et scellant - Centre administratif (document RM 16.03.22-11.1.2).
 - 11.1.3 Réfection du plancher du gymnase- École Micheline-Brodeur (document RM 16.03.22-11.1.3).
 - 11.1.4 Réfection des entrées d'eau - 6 écoles (document RM 16.03.22-11.1.4).
 - 11.1.5 Modernisation de la chaufferie et des contrôles - École Notre-Dame-du-Sourire (document RM 16.03.22-11.1.5).
 - 11.1.6 Toiture, étanchéité, portes, ventilation et éclairage - École Alberte-Melançon (document RM 16.03.22-11.1.6).
 - 11.1.7 Recommissioning distribution électrique générale - Polyvalente Marcel-Landry (document RM 16.03.22-11.1.7).
 - 11.1.8 Cloisonnement des issues et système d'alarme-incendie, chauffage, phase III - École du Pélican, édifice Chabanel (document RM 16.03.22-11.1.8).
 - 11.1.9 Modernisation du chauffage, phase 1 (2016) - École Monseigneur-Euclide-Théberge (document RM 16.03.22-11.1.9).
 - 11.1.10 Ajout de valves d'isolement et d'actuateurs électriques sur les boîtes CVAC, phase I - Polyvalente Marcel-Landry (document RM 16.03.22-11.1.10).
 - 11.1.11 Module de jeux - École Crevier (document RM 16.03.22-11.1.11).
 - 11.1.12 Entretien préventif et mise au point des chaudières et des chauffe-eau (document RM 16.03.22-11.1.12).
- 11.2 Agrandissement de l'école Sacré-Cœur - Choix des professionnels (document RM 16.03.22-11.2).
- 11.3 Agrandissement et mise aux normes de l'école Marie-Rivier - Choix des professionnels (document RM 16.03.22-11.3).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

Dans le cadre du plan stratégique 2014-2019 de la Commission scolaire et en suivi au colloque tenu les 27 janvier et 3 février 2016, monsieur Eric Blackburn, directeur général, présente l'alignement organisationnel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour les prochaines années.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil des commissaires.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 16 FÉVRIER 2016 (document SG 16.03-22-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 16 février 2016 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 16.03.22
002

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2016 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 16 février 2016.

05.2 CORRESPONDANCE

- 05.2.1 De monsieur Patrick Dubois, président du comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières : Résolution 38 2015/16 - Demande d'appui au système d'éducation public québécois;
- 05.2.2 De l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec : résolution – Prise de position sur le projet de loi 86;
- 05.2.3 De Me Isabelle François, directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire : Résolution 2016-02-040 – Appui au système d'éducation public québécois;
- 05.2.4 De madame Brigitte Vachon, directrice générale de la Municipalité d'Ange-Gardien : Résolution 02-027-16 – Appui au système d'éducation public québécois;
- 05.2.5 De madame Lise Bigonnesse, greffière adjointe de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Résolution 2016-02-0055 - Appui au système d'éducation public québécois;
- 05.2.6 De madame Pierrette Gendron, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir : Résolution 16-02-038 - Appui au système d'éducation public québécois;
- 05.2.7 De madame Pierrette Gendron, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir : Résolution 16-02-051 – Demande à la Commission scolaire des Hautes-Rivières concernant le déplacement de certains arrêts d'autobus sur le chemin du Vide;
- 05.2.8 De madame Marie-Élaine Laperrière, secrétaire générale de la Commission scolaire des Samares : Projet de résolution – Opposition du conseil des commissaires concernant le modèle proposé par la Fédération des commissions scolaires du Québec pour le projet de loi 86;
- 05.2.9 De madame Marie-Hélène Tremblay, attachée politique de monsieur Alexandre Cloutier, député du Lac-Saint-Jean et porte-parole du Parti Québécois en matière d'éducation : accusé réception de la résolution HR 16.02.16-007 concernant la décision prise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à la mesure

transitoire du programme *L'école 2.0 : la classe branchée* pour l'année scolaire 2016-2017;

05.2.10 De monsieur Olivier Hébert, directeur de cabinet adjoint du président du Conseil du trésor : accusé réception de la résolution HR 16.02.16-007 concernant la décision prise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à la mesure transitoire du programme *L'école 2.0 : la classe branchée* pour l'année scolaire 2016-2017;

05.2.11 De monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon : accusé réception de la résolution HR 16.02.16-007 concernant la décision prise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à la mesure transitoire du programme *L'école 2.0 : la classe branchée* pour l'année scolaire 2016-2017.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance du 16 février 2016.

Aussi, quelques commissaires font état des activités auxquelles ils ont participé et informent leurs collègues quant à certains événements qui se tiendront dans les écoles de leur circonscription.

Monsieur Pierre Hamelin, commissaire parent et représentant du comité EHDAA, mentionne que le modèle de service 2016-2017 sera présenté lors de la prochaine rencontre.

Monsieur Olivier Demers Payette, mentionne que lors de la dernière rencontre du comité de parents, ils ont procédé à la consultation relative à la *Politique du transport* et tient à remercier monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire pour les échanges tenus. Une réflexion sera portée dans les prochains mois sur les meilleures façons de conseiller le comité de parents.

Madame Josée Hébert mentionne que le comité de parents de la Commission scolaire offrira aux parents une conférence gratuite sur l'importance du lien d'attachement. Cette conférence sera animée par monsieur Richard Robillard, le lundi 11 avril 2016 à 19 h à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

05.4 ENGAGEMENT À LA DIRECTION ADJOINTE DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE (document séance tenante : DG 16.03.22-05.4)

Considérant l'accès au poste de directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire par madame Chantal Noël;

Considérant l'affichage du poste de direction adjointe du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire et de sa vacance actuelle;

Considérant les résultats de l'analyse des candidatures déposées dans le cadre de cette ouverture de poste;

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que sur recommandation du comité de sélection, madame Mey Loung Høeu soit engagée au poste de directrice adjointe au Service des ressources financières et de l'organisation scolaire et ce, dès le 29 mars 2016;

Que conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, madame Mey Loung Høeu soit soumise à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.5 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – 2016-2019, LA LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES ET LES ACTES D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – ADOPTION (documents SG 16.03.22-05.5, 05.5a, 05.5b et 05.5c)

Considérant qu'en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant les consultations menées auprès des municipalités se situant entièrement ou partiellement sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ainsi qu'auprès du Comité de parents de la Commission scolaire, eu égard au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant que par la suite et compte tenu de ce plan, la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et qu'elle leur délivre un acte d'établissement;

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire eu égard à la liste de ses écoles et aux actes d'établissement à délivrer pour l'année scolaire 2016-2017 et ce, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

HR 16.03.22
004

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que soient adoptés :

- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2016-2019 et ce, tel qu'il apparaît au document SG 16.03.22-05.5a;
- ✓ La liste des écoles et des centres pour l'année 2016-2017 et ce, tel qu'il apparaît au document SG 16.03.22-05.5b;
- ✓ Les actes d'établissements des écoles et des centres pour l'année 2016-2017 et ce, tel que décrit au document SG 16.03.22-05.5c.

Adopté à l'unanimité.

05.6 OCTROI DE CONTRAT – PLAN DIRECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (document DG 16.03.22-05.6)

Considérant les défis, changements technologiques et législatifs, de même que les occasions d'affaires auxquels la Commission scolaire est confrontée;

Considérant que la Commission scolaire désire se doter d'une vision précise du développement et de l'utilisation de ses outils technologiques;

Considérant que les besoins pour les technologies de l'information sont grandissants et l'effet sur les ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles doit être pris en compte;

Considérant la nécessité de bien coordonner les efforts de l'ensemble des unités administratives;

Considérant l'expertise et la très grande connaissance de la firme B4i à l'égard de l'ensemble des logiciels utilisés par la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que l'article 11.1 de la *Politique d'acquisition de biens et services* (RMP 01) permet au conseil des commissaires d'octroyer une dérogation afin de conclure un contrat de gré à gré pour tout contrat entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

Considérant que la conclusion de ce contrat de service requière l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

HR 16.03.22
005

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le conseil des commissaires autorise la conclusion du contrat ci-après mentionné;

et

D'autoriser le directeur général à octroyer à la firme B4i un contrat de service professionnel ayant pour objet d'élaborer un plan directeur en technologie de l'information pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières, au montant de 38 000 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

06.1 POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2017-2018 – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents SREJTS 16.03.22-06.1 et 06.1a)

Considérant que conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'inscription des élèves se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire;

Considérant que les modalités liées à l'admission et à l'inscription des élèves de la Commission scolaire des Hautes-Rivières se trouvent dans sa *Politique d'admission et d'inscription des élèves*;

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard des critères d'inscription des élèves dans les écoles ainsi qu'à propos des politiques de la commission scolaire;

HR 16.03.22
006

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que le projet de *Politique d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2017-2018*, tel que présenté au document SREJ-TS 16.03.22-06.1a soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

Et

De mandater le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire pour procéder auxdites consultations.

Adopté à l'unanimité.

06.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents séance tenante SREJTS 16.03.22-06.2 et 06.2a)

Considérant la résolution HR 15.11.17-024 adoptée par le conseil des commissaires le 17 novembre 2015 à l'effet de mandater la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire pour discuter avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu d'un calendrier scolaire 2016-2017 contenant une semaine de relâche en mars 2017;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective nationale des enseignants, lequel prévoit que l'année de travail des enseignantes ou enseignants comporte 200 jours de travail et à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant;

Considérant la rencontre tenue le 14 mars 2016 entre des représentants de la Commission scolaire et des représentants du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu afin de dénouer l'impasse qui perdure à l'égard de ce dossier;

Considérant que lors de cette rencontre, il a été convenu de reprendre les négociations concernant les arrangements locaux et plus spécifiquement sur les motifs entourant la prise des congés spéciaux prévus à l'entente nationale mais dont les motifs doivent être négociés localement;

Considérant qu'aujourd'hui, le 22 mars 2016, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a informé la Commission scolaire de sa décision, prise en assemblée générale le 21 mars 2016, à l'effet de reporter cinq jours de vacances estivales en mars de l'année suivante pour ainsi bénéficier d'une semaine de relâche;

Considérant le projet de calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des jeunes, convenu avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, lequel comporte une semaine de relâche;

HR 16.03.22
007

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'autoriser le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire de procéder à la consultation prévue auprès des instances concernées pour l'adoption du calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des jeunes, convenu avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu.

Adopté à l'unanimité.

07.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents séance tenante SREAFP 16.03.22-07.1 et 07.1a)

Considérant la résolution HR 15.11.17-024 adoptée par le conseil des commissaires le 17 novembre 2015 à l'effet de mandater la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire pour discuter avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu d'un calendrier scolaire 2016-2017 contenant une semaine de relâche en mars 2017;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective nationale des enseignants, lequel prévoit que l'année de travail des enseignantes ou enseignants comporte 200 jours de travail et, à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant;

Considérant la rencontre tenue le 14 mars 2016 entre des représentants de la Commission scolaire et des représentants du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu afin de dénouer l'impasse qui perdure à l'égard de ce dossier;

Considérant que lors de cette rencontre, il a été convenu de reprendre les négociations concernant les arrangements locaux et plus spécifiquement sur les motifs entourant la prise des congés spéciaux prévus à l'entente nationale mais dont les motifs doivent être négociés localement;

Considérant qu'aujourd'hui, le 22 mars 2016, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a informé la Commission scolaire de sa décision, prise en assemblée générale le 21 mars 2016, à l'effet de reporter cinq jours de vacances estivales en mars de l'année suivante pour ainsi bénéficier d'une semaine de relâche;

Considérant le projet de calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des adultes, convenu avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, lequel comporte une semaine de relâche;

HR 16.03.22
008

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

D'autoriser le directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle de procéder à la consultation prévue auprès des instances concernées pour l'adoption du calendrier scolaire 2016-2017 en formation générale des adultes, convenu avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu.

Adopté à l'unanimité.

07.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 EN FORMATION PROFESSIONNELLE – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents séance tenante SREAFP 16.03.22-07.2 et 07.2a)

Considérant la résolution HR 15.11.17-024 adoptée par le conseil des commissaires le 17 novembre 2015 à l'effet de mandater la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire pour discuter avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu d'un calendrier scolaire 2016-2017 contenant une semaine de relâche en mars 2017;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective nationale des enseignants, lequel prévoit que l'année de travail des enseignantes ou enseignants comporte 200 jours de travail et, à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant;

Considérant la rencontre tenue le 14 mars 2016 entre des représentants de la Commission scolaire et des représentants du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu afin de dénouer l'impasse qui perdure à l'égard de ce dossier;

Considérant que lors de cette rencontre, il a été convenu de reprendre les négociations concernant les arrangements locaux et plus spécifiquement sur les motifs entourant la prise des congés spéciaux prévus à l'entente nationale mais dont les motifs doivent être négociés localement;

Considérant qu'aujourd'hui, le 22 mars 2016, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a informé la Commission scolaire de sa décision, prise en assemblée générale le 21 mars 2016, à l'effet de reporter cinq jours de vacances estivales en mars de l'année suivante pour ainsi bénéficier d'une semaine de relâche;

Considérant le projet de calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle, convenu avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, lequel comporte une semaine de relâche;

HR 16.03.22
009

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'autoriser le directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle de procéder à la consultation prévue auprès des instances concernées pour l'adoption du calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle, convenu avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu.

Adopté à l'unanimité.

07.3 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 EN FORMATION PROFESSIONNELLE (TELECOM) – DÉPÔT POUR CONSULTATION (documents séance tenante SREAFP 16.03.22-07.3 et 07.3a)

Considérant la résolution HR 15.11.17-024 adoptée par le conseil des commissaires le 17 novembre 2015 à l'effet de mandater la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire pour discuter avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu d'un calendrier scolaire 2016-2017 contenant une semaine de relâche en mars 2017;

Considérant l'article 8-4.01 de la convention collective nationale des enseignants, lequel prévoit que l'année de travail des enseignantes ou enseignants comporte 200 jours de travail et, à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, ils sont distribués du 1^{er} septembre au 30 juin suivant;

Considérant la rencontre tenue le 14 mars 2016 entre des représentants de la Commission scolaire et des représentants du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu afin de dénouer l'impasse qui perdure à l'égard de ce dossier;

Considérant que lors de cette rencontre, il a été convenu de reprendre les négociations concernant les arrangements locaux et plus spécifiquement sur les motifs entourant la prise des congés spéciaux prévus à l'entente nationale mais dont les motifs doivent être négociés localement;

Considérant qu'aujourd'hui, le 22 mars 2016, le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu a informé la Commission scolaire de sa décision, prise en assemblée générale le 21 mars 2016, à l'effet de reporter cinq jours de vacances estivales en mars de l'année suivante pour ainsi bénéficier d'une semaine de relâche;

Considérant le projet de calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle (TELECOM) convenu avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, lequel comporte une semaine de relâche;

HR 16.03.22
010

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

D'autoriser le directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle de procéder à la consultation prévue auprès des instances concernées pour l'adoption du calendrier scolaire 2016-2017 en formation professionnelle (TELECOM), convenu avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu.

Adopté à l'unanimité.

08.1 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS GRICS POUR LICENCES MICROSOFT (document TI 16.03.22-08.1)

Considérant que les dispositions de la politique d'acquisition de la Commission scolaire favorisent le processus d'achats regroupés;

Considérant que la Commission scolaire identifie le processus d'achats regroupés comme initiative favorisant la réalisation d'économies;

Considérant que plusieurs commissions scolaires du Québec souhaitent procéder à un achat regroupé en matière de licences Microsoft;

Considérant l'expérience de l'expertise particulière de la Société GRICS à l'égard des environnements informatiques des commissions scolaires du Québec;

Considérant que la Société GRICS s'est proposée afin de publier l'appel d'offres et recevoir les soumissions pour le regroupement;

Considérant que le mandat confié serait d'une durée initiale d'une année, avec une option pour deux prolongations d'une année, aux mêmes conditions auprès du fournisseur retenu, en tout ou en partie, si la Société GRICS exerce l'option à prévoir au contrat de service;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

HR 16.03.22
011

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

- 1- D'autoriser la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières au regroupement d'achats pour l'acquisition de licences Microsoft;
- 2- De nommer et mandater la Société GRICS afin de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du regroupement d'achats des commissions scolaires, pour conclure la ou les ententes d'achats regroupés avec la Corporation Microsoft et les services de revente et de distribution de licences logicielles, le tout, tel que prévu à tout appel d'offres et contrats de service;
- 3- D'autoriser la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à la collecte de mandats de l'appel d'offres de la Société GRICS pour l'acquisition de licences Microsoft ainsi qu'aux collectes de mandats qui pourraient découler des options de renouvellement;
- 4- De déléguer le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières le ou les mandats d'achat ainsi que les bons de commande qui en découleront dans le respect des enveloppes budgétaires prévues pour chacune des années, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité.

HUIS CLOS

HR 16.03.22
012

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 21 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 16.03.22
013

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que soit ré-ouverte au public la présente séance. Il est 21 h 22.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 16.03.22-09.1)

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Manon Ouellet et Magali Roulier et de monsieur Pierre Therrien, tenu le 12 février 2016;

HR 16.03.22
014

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Chantal Breault soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (17,5 heures par semaine) de technicienne en administration à l'école Joséphine-Dandurand et ce, à compter du 23 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Magali Roulier et Manon Côté et de monsieur Mario Champagne, tenu le 18 février 2016;

HR 16.03.22
015

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que madame Marie-Ève Gagnon soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de technicienne en documentation au Service du secrétariat général et des communications et ce, à compter du 23 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

09.2 CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE 2016-2017 **(document RH 16.03.22-09.2)**

HR 16.03.22
016

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que, suite à une consultation menée auprès des syndicats et des associations de cadres, soit acceptée telle que présentée et déposée en annexe, portant le numéro RH 16.03.22-09.2, la liste des jours chômés et payés pour l'année 2016-2017.

Adopté à l'unanimité.

09.3 PÉRIODE DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DES VACANCES ANNUELLES (document RH 16.03.22-09.3)

HR 16.03.22
017

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières décrète la cessation partielle de ses activités du 18 juillet au 29 juillet 2016 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 REPLACEMENT DE ROBINETS MOTORISÉS, DE VOLETS ET L'INSTALLATION DE VARIATEUR DE FRÉQUENCE - POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 16.03.22-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
018

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, RBL Ventilation Inc., le contrat pour le remplacement de robinets motorisés, de volets et l'installation de variateur de fréquence à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, au montant de 83 734,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.2 RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE, PHASE 2 ET SCELLANT - CENTRE ADMINISTRATIF (document RM 16.03.22-11.1.2)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
019

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Balex Construction (9207-2289 Québec Inc.), le contrat pour la réfection de la maçonnerie, phase 2 et du scellant au Centre administratif, au montant de 100 600,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.3 RÉFECTION DU PLANCHER DU GYMNASÉ- ÉCOLE MICHELINE-BRODEUR (document RM 16.03.22-11.1.3)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
020

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Comco Entrepreneurs en bâtiment, le contrat pour la réfection du plancher du gymnase à l'école Micheline-Brodeur, au montant de 123 200,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.4 RÉFECTION DES ENTRÉES D'EAU - 6 ÉCOLES (document RM 16.03.22-11.1.4)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
021

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie & Chauffage Topp 2006 Inc., le contrat pour la réfection des entrées d'eau pour 6 écoles (Sainte-Anne, du Petit Clocher, Capitaine-Luc-Fortin (édifice Saint-Joseph), de Richelieu (édifice Curé-Martel), Jeanne-Mance

et Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean-sur-Richelieu) au montant de 101 301,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.5 MODERNISATION DE LA CHAUFFERIE ET DES CONTRÔLES - ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE (document RM 16.03.22-11.1.5)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
022

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Cevec, le contrat pour la modernisation de la chaufferie et des contrôles à l'école Notre-Dame-du-Sourire, au montant de 146 950,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.6 TOITURE, ÉTANCHÉITÉ, PORTES, VENTILATION ET ÉCLAIRAGE - ÉCOLE ALBERTE-MELANÇON (document RM 16.03.22-11.1.6)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
023

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions J. Boulais Inc., le contrat pour la toiture, l'étanchéité, les portes, la ventilation et l'éclairage à l'école Alberte-Melançon, au montant de 114 410,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.7 RECOMMISSIONNING DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE GÉNÉRALE - POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document RM 16.03.22-11.1.7)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
024

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, PP Deslandes Inc., le contrat pour le recomissionning distribution électrique général à la Polyvalente Marcel-Landry, au montant de 185 800,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.8 CLOISONNEMENT DES ISSUES ET SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE, CHAUFFAGE, PHASE III - ÉCOLE DU PÉLICAN, ÉDIFICE CHABANEL (document RM 16.03.22-11.1.8)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
025

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Pier-Jal Inc., le contrat pour le cloisonnement des issues et du système d'alarme-incendie, chauffage, phase III à l'école du Pélican, édifice Chabanel au montant de 148 500,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.9 MODERNISATION DU CHAUFFAGE, PHASE 1 (2016) - ÉCOLE MONSEIGNEUR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 16.03.22-11.1.9)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
026

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe Centco Inc., le contrat pour la modernisation du chauffage, phase 1, à l'école Monseigneur Euclide-Théberge, au montant de 279 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.10 AJOUT DE VALVES D'ISOLEMENT ET D'ACTUATEURS ÉLECTRIQUES SUR LES BOÎTES CVAC, PHASE I - POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document RM 16.03.22-11.1.10)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
027

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie Carillon Inc., le contrat pour l'ajout de valves d'isolement et d'actuateurs électriques sur les boîtes CVAC, phase 1 à la Polyvalente Marcel-Landry, au montant de 143 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.11 MODULE DE JEUX - ÉCOLE CREVIER (document RM 16.03.22-11.1.11)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
028

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Pépinière Jacques Cartier 1984 Inc., le contrat pour le module de jeux à l'école Crevier, au montant de 60 688,48 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.12 ENTRETIEN PRÉVENTIF ET MISE AU POINT DES CHAUDIÈRES ET DES CHAUFFE-EAU (document RM 16.03.22-11.1.12)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 16.03.22
029

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que le conseil des commissaires autorise la conclusion des contrats ci-après-mentionnés;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Navada Ltée, le contrat pour l'entretien préventif et la mise au point des chaudières et des chauffe-eau pour tous les établissements de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, au montant de 30 841,00 \$ (taxes en sus) pour la région # 1, un montant de 13 079,00 \$ (taxes en sus) pour la région # 3, un montant de 14 969,00 \$ (taxes en sus) pour la région # 4. Pour la région # 2, le plus bas soumissionnaire conforme est Spécialistes en combustion SD 1976 Ltée au montant de 5 776,00 \$ (taxes en sus) et ces contrats sont valides pour la période du 2 mai 2016 au 1^{er} mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

11.2 AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SACRÉ-COEUR - CHOIX DES PROFESSIONNELS (document RM 16.03.22-11.2)

Considérant que, selon le *Règlement sur les contrats de construction* pour les commissions scolaires, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a procédé à un appel de candidatures public, pour des professionnels en :

- architecture (projet no 150700043);
- ingénierie (structure, civil, mécanique et électricité) (projet no 150700044);

Considérant qu'un comité de sélection s'est réuni le 24 février 2016 afin d'analyser les documents des candidatures déposés;

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que, selon la recommandation du comité de sélection, accorder aux firmes, ayant obtenu la meilleure évaluation, les contrats des services professionnels pour la réalisation du projet d'agrandissement de l'école Sacré-Cœur :

- en architecture, à la firme UN Architecture Inc.;
- en ingénierie (structure, civil, mécanique et électricité), à la firme Bouthillette Parizeau Inc.;

Que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer les contrats ainsi que les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

11.3 AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE L'ÉCOLE MARIE-RIVIER - CHOIX DES PROFESSIONNELS (document RM 16.03.22-11.3)

Considérant que, selon le *Règlement sur les contrats de construction* pour les commissions scolaires, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a procédé à un appel de candidatures public, pour des professionnels en :

- architecture (projet no 150700047);
- ingénierie (structure, civil, mécanique et électricité) (projet no 150700048);

Considérant qu'un comité de sélection s'est réuni le 24 février 2016 afin d'analyser les documents des candidatures déposés;

Il est proposé par monsieur Pierre Hamelin :

HR 16.03.22
030

HR 16.03.22
031

Que, selon la recommandation du comité de sélection, accorder aux firmes, ayant obtenu la meilleure évaluation, les contrats des services professionnels pour la réalisation du projet de mise aux normes et d'agrandissement de l'école Marie-Rivier :

- en architecture, Vincent Leclerc et G. Carazzato Architectes en consortium;
- en ingénierie (structure, civil, mécanique et électricité), à la firme Bouthillette Parizeau Inc.;

Que la présidente et le directeur général soient autorisés à signer les contrats ainsi que les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 16.03.22
032

Il est proposé par monsieur Pierre Hamelin :

Que des remerciements soient adressés à la Corporation du Fort Saint-Jean pour leur don de 50 000 \$ remis à l'école Marie-Rivier.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 16.03.22
033

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL